



Augmentation des salaires minima : + 1,50 %

Les partenaires sociaux se sont réunis ce matin pour négocier l'augmentation des salaires dans la profession.

D'entrée de séance, les représentants du CSN ont fait état de leurs craintes pour 2021 même si la profession a bien passé le cap en 2020, de l'inflation prévisionnelle pour 2021 variant entre - 0,5 et + 0,5 %, des banques qui commençaient à refuser les prêts immobiliers, de la nouvelle baisse de tarif, d'une année 2020 en recul, mais aussi de la fragilité psychologique des salariés dans cette période anxiogène. A ce titre, ils ont précisé ne pas vouloir appliquer les chiffres de l'inflation (entre 0 et 0,5 %) et ont fait une proposition d'augmentation à 1,40 %.

Après une suspension de séance, les organisations syndicales ont unanimement demandé une augmentation de 1,50 %. Cette proposition a été acceptée par les représentants du CSN.

La CFDT a signé l'avenant 41 portant la valeur du point à 14,34 € à compter du 1^{er} mars 2021.

Catégorie	Niveau	Coefficient	Salaire mensuel au 01/03/2021 Point à 14,34 €
Employés	E2	115	1 650
	E3	120	1 721
Techniciens	T1	132	1 893
	T2	146	2 094
	T3	195	2 797
Cadres	C1	220	3 155
	C2	270	3 872
	C3	340	4 876
	C4	380	5 450

La CFDT vous tient informés. N'hésitez pas à donner votre avis car votre rémunération de demain est l'affaire de chacun dès maintenant !

Pour toute information complémentaire, pour donner votre position : envoyez un mail à contact@snpj-cfdt.fr

Elections TPE : votez pour la CFDT entre le 22 mars et 6 avril 2021